

Livret du Pratiquant Karate Do

et règlement intérieur du Club



www.karaté-shotokai.fr



Club de karate Do Shotokai de Champigny sur Marne - 94

Ce livret est distribué avec la demande de licence



Bienvenue au club de karaté de Champigny sur Marne.



**Vous rejoignez un club de karaté
accueillant des pratiquants enfants,
adolescents, adultes,
depuis plus de 40 ans.**

C'est avec plaisir que nous vous accueillons, pour vous accompagner dans la découverte ou l'approfondissement de cet art martial, dans le respect de tous.

Le club propose des cours de karaté sur 2 sites campinois :

- Le complexe sportif Nelson Mandela : cours les lundi et mercredi (adultes et ados de 19h à 20h30) (enfants de 18h à 19h).
- Le gymnase Jessie Owens aux Mordacs : cours le mardi (adultes, ados, enfants de 18h30 à 20h).

Le nombre de pratiquants au sein du club est environ de 80 pour la section enfants et 35 pour la section adultes et adolescents . Le club organise des passages de grades et ceintures 2 fois par an, propose des stages et des compétitions départementales pour les enfants.

Le club compte 10 pratiquants-assistants ayant la ceinture noire dont cinq diplômés en matière d'enseignement. Le club est affilié à la Fédération Française de Karaté FFK et fait partie de l'association Shotokai Europe, rassemblant de nombreux clubs français et étrangers, pour le développement du Karaté Do Shotokai, proposant de nombreux stages en France et à l'étranger à des tarifs réduits.

Le karaté-do est un art de combat à mains nues. Il consiste en des techniques offensives et défensives utilisant toutes les parties du corps. Le Do, voie de la connaissance nous enseigne le comportement juste envers son partenaire d'entraînement, mais aussi envers soi-même.

BONNE ANNEE SPORTIVE A TOUTES ET A TOUS

REGLEMENT INTERIEUR :

v1b

□ **PREAMBULE** : Dès lors que vous vous inscrivez au club de Karaté LCJKS, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du Club pour pouvoir profiter des différents avantages dont disposent tous les adhérents. Le Président et le bureau se réservent le droit d'exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

□ **INSCRIPTION** : L'adhérent (ou représentant légal) doit pour la pratique du karaté remettre au Club un dossier d'inscription complet, comportant : la cotisation annuelle, la licence sportive, le certificat médical attestant l'aptitude à la pratique du karaté (ou sur le passeport sportif.) et l'autorisation parentale pour les mineurs. Lors de la rentrée de septembre, les dossiers seront complets au 30 septembre. Après cette date, tout pratiquant au dossier incomplet se verra refuser l'accès.

□ **LICENCE** : La licence sportive est **OBLIGATOIRE** pour le pratiquant. Elle fournit une assurance. C'est pourquoi sans licence, aucun karatéka ne pourra assister aux entraînements.

□ **NOUVEAUX MEMBRES** : Deux séances d'essais gratuites sont proposées aux nouveaux futurs adhérents. Durant ces

séances, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du karaté. Le club dégage toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.

□ **LES COURS** : Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo : le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires...) et après le salut.

□ **TENUE** : Chaque adhérent, pour pratiquer le karaté, doit être en possession de son kimono propre et repassé, et de sa ceinture. Le port du kimono est obligatoire dans le dojo. Les bijoux, montres, bagues, bracelets et autres accessoires sont interdits. Le port des lunettes reste sous la responsabilité du pratiquant. En cas de casse le club ne saurait être tenu pour responsable.

□ **HYGIENE** : Par respect des autres et de soi-même, chaque adhérent, pour pratiquer le karaté doit respecter les règles d'hygiène corporelle essentielles (propreté, ongles des mains et des pieds propres et coupés courts...). Il est fortement conseillé d'attacher les cheveux longs.

□ **HORAIRES** : Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin des cours. Afin de ne pas perturber les autres élèves, en cas de retard, nous vous prions de bien vouloir rester sur le coté de la salle et d'attendre l'autorisation du professeur avant d'y entrer.

□ **DISCIPLINE** : Le karaté est un sport et surtout un art martial demandant extrêmement de discipline et d'attention pour éviter tout risque d'accident. Ecoute, attention, silence et respect d'autrui sont requis.

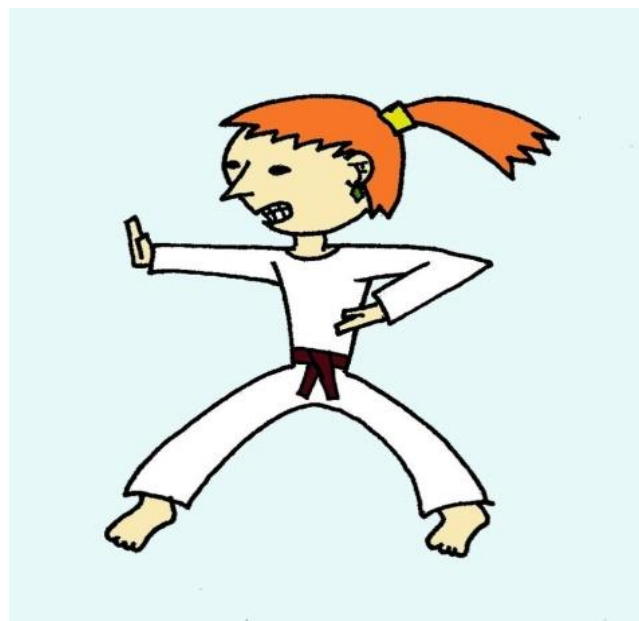
□ **LES VOLS** : Il est conseillé de déposer les sacs dans la salle (dojo) et les mobiles doivent être éteints pendant le cours. Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

□ **DROIT A L'IMAGE** : Le licencié du club autorise le club à le prendre en photo pour sa pédagogie, la diffusion sur son site Internet ou toute autre utilisation liée à sa promotion sans réclamer la moindre indemnité financière. Dans le cas contraire, l'adhérent peut, s'il le souhaite, en faire la demande par écrit, en lettre recommandée avec A.R auprès du bureau du club.

□ **DEPLACEMENTS** : Les déplacements aux manifestations départementales et régionales sont à la charge des licenciés. Le covoiturage est conseillé.

□ **DECLARATION d'ACCIDENT** : En cas d'accident dans le dojo au cours de l'entraînement ou de compétition, l'élève le signale immédiatement au professeur qui se charge des déclarations obligatoires. Aucune déclaration n'est admise ultérieurement et donc prise en charge par le Club.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LE KARATE EST AVANT TOUT UN SPORT ET SURTOUT UN ART MARTIAL DEMANDANT EXTREMEMENT DE DISCIPLINE ET QUI IMPLIQUE LE RESPECT D'AUTRUI.



Notez vos informations pratiques :

Salle :

Horaires du cours :

Professeur :

Fin du livret